

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 5 avril 2023, au lieu habituel, à 20h00

Date de la convocation : 29 mars 2023

Président de séance : M. André BRIVADIS

Maire,

Nombre de conseillers

- en exercice : 13
 - présents : 12
 - votants : 13
 - absents : 0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard,

Procuration :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M. PHILIPON Pierre

2023 – 24 : Affectation du résultat Budget ALSH

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 990,95
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 729,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	39 720,69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 916,50
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	2 916,50
AFFECTATION =C. = G. + H.	39 720,69
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	2 916,50
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	36 804,19
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

AR Prefecture

043-214300485-20230405-D_24_2023-DE
Reçu le 07/04/2023

2023 – 24

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal vote l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance



Nombre de votants		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13